

Les prix et mentions spéciales de la SCQS

~Document de mise en candidature~

Les membres de la SCQS peuvent présenter une ou plusieurs mises en candidature pour des prix ou mentions spéciales différentes, dans des enveloppes séparées, jusqu'au 2 octobre 2009. Les prix et les mentions spéciales seront distribués au cours d'un brunch prévu en novembre 2009 (informations à venir).



Pour chaque prix ou mention spéciale, il y a une description et des conditions pour que la candidature d'une personne, d'un groupe ou d'une association que vous promouviez soit admissible pour 2009:

1- Prix Raymond-Dewar

Ce prix est décerné à la personne sourde qui s'est la plus illustrée sur la scène politique et communautaire des Sourds du Québec et pour avoir défendu les intérêts des Sourds du Québec, tels que la LSQ et la culture sourde. Cette personne sourde est également un leader positif pour la défense des droits des Sourds du Québec (accessibilité, qualité de vie).

Conditions d'admissibilité:

- Être une personne sourde
- Être active dans la communauté sourde pour une période de 10 ans ou plus.
- 2 lettres d'appui

2- Prix Serge-Brière

Le prix est remis à la personne sourde qui a le plus contribué au développement et au rayonnement de l'art chez les Sourds du Québec, dans tous les domaines de l'art (arts plastiques, arts dramatiques, film, design par exemple).

Conditions d'admissibilité:

- Être une personne sourde
- Être artiste
- Être active dans le milieu pour une période de 5 ans ou plus.
- 1 lettre d'appui

3- Prix Julie-Élaine-Roy

Le prix est décerné à la personne sourde qui a le plus contribué à l'éducation des Sourds au Québec, tous les niveaux confondus (écoles de divers niveaux, adultes, alphabétisation, communautaire).

Conditions d'admissibilité:

- Être une personne sourde
- Être active dans le milieu pour une période de 5 ans ou plus.
- 1 lettre d'appui

4- Prix du Bénévolat

Le prix reconnaît la personne sourde pour avoir énormément investi son temps et son énergie dans les diverses sphères du bénévolat au sein de la communauté sourde du Québec.

Conditions d'admissibilité:

- Être une personne sourde
- Être active dans le milieu pour une période de 5 ans ou plus.
- 1 lettre d'appui

5- Prix de la Relève

Ce prix attribué à une personne sourde de moins de 30 ans pour reconnaître ses implications et ses actions notables dans tous les domaines favorisant la communauté sourde du Québec.

Conditions d'admissibilité:

- Être une personne sourde de moins de 30 ans
- Être active dans le milieu pour une période de 5 ans ou plus.
- 1 lettre d'appui

6- Prix honorifique du Temple de la Renommée

Ce prix honorifique est décerné à la personne sourde qui s'est démarqué par son engagement de toute une vie dans tous les domaines favorisant la langue, la culture, la vie associative et les droits des Sourds du Québec.

Conditions d'admissibilité:

- Être une personne sourde
- Être active dans la communauté sourde pour une période de 20 ans ou plus.
- 2 lettres d'appui

7- Mention spéciale de la Révélation

Cette mention spéciale est remise à la personne sourde, au groupe ou à l'association qui s'est démarqué dans n'importe quel domaine favorisant la LSQ et la culture sourde au Québec, au cours des deux dernières années.

Conditions d'admissibilité:

- Être une personne sourde. Dans le cas d'un groupe ou d'une association : présence de 50% ou plus de personnes sourdes.
- Être active dans la communauté sourde depuis deux ans ou plus.
- 1 lettre d'appui

8- Mention spéciale de l'Entrepreneuriat

Cette mention spéciale reconnaît une personne, un groupe ou une association qui s'est illustré favorablement à la communauté sourde du Québec avec un produit, un service ou une entreprise.

Conditions d'admissibilité:

- Être une personne sourde. Dans le cas d'un groupe ou d'une association : présence de 50% ou plus de personnes sourdes.
- Être active dans la communauté sourde depuis deux ans ou plus.
- 1 lettre d'appui

9- Mention spéciale de l'Innovation

Cette mention spéciale est décernée à la personne, au groupe ou à l'association qui a innové dans l'un des domaines favorisant la communauté sourde du Québec (événement, recherche, service, par exemple).

Condition d'admissibilité:

- Être une personne sourde. Dans le cas d'un groupe ou d'une association : présence de 50% ou plus de personnes sourdes.
- Être active dans la communauté sourde depuis deux ans ou plus.
- 1 lettre d'appui

10- Mention spéciale de la Reconnaissance

Cette mention spéciale est remise à la personne entendante qui a le plus soutenu la cause des personnes sourdes du Québec, tous domaines confondus.

Condition d'admissibilité:

- Être une personne entendante.
- Être active dans la communauté sourde depuis deux ans ou plus.
- 1 lettre d'appui

Pour présenter un dossier de mise en candidature, vous devez :

-Compléter le formulaire de mise en candidature (avec la signature d'une personne et d'une personne répondante d'une ou de deux organismes locaux, régionaux ou provinciaux selon les prix/mentions spéciales);

-Inclure une photo récente de la personne candidate;

-Inclure une ou deux lettres d'appui d'une page maximum, de la part des organismes au Québec;

-Mettre les documents dans l'enveloppe et l'envoyer avant le 2 octobre 2009 au :

Société Culturelle Québécoise des Sourds
a/s Comité Hommages
200, boul. Crémazie Est, bureau 202
Montréal, QC H2P 1E3

Questions/commentaires ?
Vous adresser au comité Hommages par courriel
scqs@videotron.ca

Remarque : Les mises en candidature incomplètes ne seront pas examinées.